

## **Bravo ! Votre projet est éligible aux fonds européens FSE+ ou FTJ**

**Cette participation de l'Europe à votre financement est un gage de crédibilité pour vos partenaires et le public, **vous avez tout intérêt à le faire savoir !****

**Et ça tombe bien, la Commission européenne vous demande de communiquer afin d'illustrer concrètement ce que l'Europe apporte chaque jour à ses citoyens.**



**Voyons ensemble comment...**



# Article 50 : Responsabilité des bénéficiaires

Ce que  
demande la  
Commission  
européenne

- ✓ **Site internet et réseaux sociaux** : description de l'opération, coût total, montant de la subvention FSE +/-FTJ
- ✓ **Sur tous les supports produits pour information** : emblème de l'UE et montant de la subvention FSE +/-FTJ
- ✓ **Opération dont le coût total < 100 k€** : affiche au format A3 avec description de l'opération, coût total, montant de la subvention FSE +/-FTJ



Références : Règlement 2021-1060 du 24.06.2021 : Art 47 à 50 et Annexe IX



# Article 50 : Responsabilité des bénéficiaires (suite)

Ce que  
demande la  
Commission  
européenne

- ✓ **Opération dont le coût total > 100 k€ : plaque permanente avec coût total, subvention FSE+ ou FTJ et emblème de l'UE**
- ✓ **Opération dont le coût total > 10 000 k€ : organisation d'une action ou activité de communication, selon le cas, et en y associant en temps utile la Commission et l'autorité de gestion responsable.**



Références : Règlement 2021-1060 du 24.06.2021 : Art 47 à 50 et Annexe IX



## Emblème obligatoire (au choix)



Financé par  
l'Union européenne



Financé par  
l'Union européenne



Le non respect des obligations de communication  
vous expose à des sanctions financières : jusqu'à 3%  
de réduction de l'aide pour l'opération concernée !



# Pas de panique !

Intégrer l'emblème de l'Union européenne dans votre communication est très simple !

Nous avons sélectionné pour vous des exemples de bénéficiaires qui s'en sortent très bien...



Affiche

**PUITS COURS BIOMÉTHANE**

**UNITÉ DE MÉTHANISATION AGRICOLE COLLECTIVE**

**MISE EN SERVICE JUILLET 2021**

**LES ACTEURS DU PROJET**

**3 exploitations agricoles**

**opale**

INTRANTS	PUISSANCE	FOYERS
16 500 tonnes	95 Nm <sup>3</sup> /h	820 alimentés en gaz vert

**INVESTISSEMENT GLOBAL DU PROJET**

**4.5M€** dont 435 k€ du FEDER

FINANÇÉ PAR

- l'Europe **Songage** en Champagne-Ardenne
- UNION EUROPÉENNE Fonds européens de développement régional
- Grand Est** ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE



Plaque permanente



Site internet

**KMO** INDUSTRIE - NUMÉRIQUE

Exploration de KMO Dynamique de KMO Prenons contact [Inscription newsletter](#)

### Financiers et Partenaires

La région Grand Est	L'Union Européenne	M2A
<b>Financier</b> La région Grand Est a financé les travaux, l'écosystème et l'Ecole 42 Mulhouse Grand Est <a href="#">Voir le site web</a> →	<b>Financier</b> L'opération « Création de KMO, écosystème industrie et numérique » est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER Alsace 2014-2020 et s'accompagne de l'emblème de l'Union européenne. <a href="#">Voir le site web</a> →	<b>Financier</b> Mulhouse Alsace Agglomération fait partie des financeurs du projet. <a href="#">Voir le site web</a> →

## Où trouver l'information ?



- ✓ Retrouvez les supports téléchargeables y compris les logos réglementaires sur notre site internet Be Europe en Grand Est en cliquant [ici](#)
- ✓ En contactant [l'animatrice/animateur Fonds européens](#) proche de chez vous ou en nous écrivant à l'adresse suivante [beeurope@grandest.fr](mailto:beeurope@grandest.fr)